



hermenches Magazine



No 03 - Juillet 2018

Manifestations

- **1^{er} août 2018**
Chœur d'hommes

Agenda 2018

04 octobre 2018

Conseil Général

Autorisations Municipales et Permis de construire

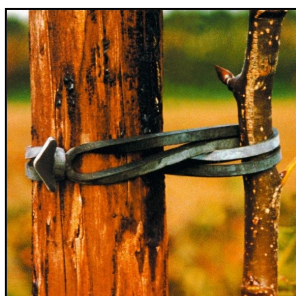
Nous nous permettons de vous rappeler que tous les projets de construction, transformation, implantation d'installation doivent être soumis à une autorisation et doivent être annoncés préalablement à la Municipalité.

Ceci correspond entre autre aux installations :

- des piscines enterrées ou hors-sol, permanentes ou saisonnières, démontables ou non et ceci quels que soient leurs volumes
- des jacuzzis
- des cabanons de jardin

Sur la base de cette annonce, la Municipalité déterminera le type d'autorisation requise (mise à l'enquête publique, autorisation communale et/ou cantonale).

Tous projets touchant des parcelles et/ou des bâtiments situés hors zone à bâtir sont soumis à une autorisation cantonale (construction, rénovation, transformation, changement d'affectation, etc).



Information aux propriétaires des arbres

La Municipalité demande à ce que les mesures nécessaires soient prises, en regard avec les chutes des branches suite à la charges des fruits (élaguer, attacher, etc).



Programme du 1^{er} août

Battoir

- 19h00 Repas offert par la commune pour tous les habitants
 - 20h30 Départ du cortège au flambeau depuis le battoir
 - 21h00 Feu du 1^{er} août et début de la partie officielle
-

Vacances estivales

L'administration communale sera fermée

du 1^{er} août au 12 août 2018

Nous en profitons pour vous souhaiter un bel été !

